

CONSEIL DE QUARTIER MONTORGUEIL SAINT-DENIS

-
Réunion plénière du 18.10.2017
-

Compte rendu de séance

Collège I
Habitants (titulaires)

Collège II
Personnalités qualifiées

Charlotte DEFREMONT	Non	Olivia MEERSON	Non
Jocelyne ZOUARI	Non	Françoise ABA	Oui
Carl RENAULT	Non	Marie-Sylvie RIVIERE	Non
Alfred SAUNIER	Oui	Fabien SARFATI	Oui
Dominique BIASI	Oui	Jacques CHAVONNET	Non
François CHOVET	Oui	Représentant de La Clairière ou de Cerise	Oui
Babine KENFACK	Oui		
Romuald ROUSSEAU	Oui		
Fanny VIOLET	Non		
Franck BRIAND	Oui		
Marie-Ange SCHILTZ	Excusée		

Romain STAUFFERT et François
GROS suppléants

Collège III
Élus

Étaient également présents :

	Maxime DES GAYETS	Oui
Olivier MAILLEBAU	Véronique LEVIEUX	Oui
Bruno CHARPENTIER	Catherine MICHAUD	Non
Jean-Paul MAUREL		
Alin POPESCU, coordinateur CQ		

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA DERNIERE REUNION

Le compte rendu approuvé lors de la prochaine réunion.

2. CHARTE ET RENOUVELLEMENT DU CQ ET POINT DIVERS

La nouvelle charte des Conseils de quartier ayant été approuvée, François CHOVET explique les changements et annonce le renouvellement des membres du Conseil de quartier. Celui-ci sera effectif le mois de novembre, après la séance du Conseil d'arrondissement.

Un vote de 2500€ est organisé pour soutenir le Bal de la Bourse. Franck BRIAND mentionne son étonnement sur le fait de voir le budget de fonctionnement du Conseil de quartier, surtout quand la population du quartier change avec les utilisateurs des meublés touristiques et l'arrivée des classes plus aisées. Quelle est donc la population qui sera représentée au Bal de la Bourse ?

Un vote de 500€ est fait pour permettre la communication du Conseil de quartier.

Une longue discussion a lieu sur l'abaissement du nombre de jours qui peuvent être loués sur Airbnb : 120 actuellement. Maxime DES GAYETS précise qu'au sein du Conseil de Paris il y a un consensus pour demander au gouvernement d'abaisser ce seuil ou de laisser les villes concernées avoir droit de décision sur la question.

Il y a le sentiment que le 2^e arrondissement devient trop festif, avec beaucoup de nuisances ; maintenant il y a des locations à la journée juste pour faire la fête. Il y a même des Parisien.e.s qui louent pour faire la fête et pour ne pas avoir à s'inquiéter de leurs voisins.

Une personne de la salle remarque que les horaires des bus ne sont pas respectés et c'est de plus en plus fréquent depuis la fermeture des voies sur berges.

La problématique des immeubles classés rue Saint Denis est posée également car ceux-ci se dégradent vite. Bruno CHARPENTIER et Jean-Paul MAUREL se montrent disponibles pour échanger plus amplement sur le sujet avec les personnes concernées.

Olivier MAILLEBAU annonce une réunion sur la prostitution le 06.11.2017 à 18 h en mairie. Il réaffirme aussi sa volonté d'ouvrir au maximum le contrat local de sécurité aux habitants.

3. BUDGET PARTICIPATIF 2017

4 projets ont été choisis pour le quartier : l'aménagement de la rue Bachaumont, la contre-allée Lazareff, la réouverture de la Ressourcerie et un projet conciergerie solidaire.

A la marge du sujet, une personne de la salle s'interroge sur l'installation d'un MacDonald dans le quartier ; le sujet, très sensible, est longuement débattu entre Conseillers de quartier, le public et les élus présents.

Bruno CHARPENTIER rappelle que la mobilisation doit continuer et que la mairie est très sensible à ce sujet.

Jean-Paul MAUREL a présenté l'aménagement de la placette Figaro avec la fin de travaux annoncée pour la mi-novembre-début décembre.

4. METHODES DE TRAVAIL DU CQ

Le Conseil de quartier forme des commissions : Espace Public, Communication et Coopération, Logement. Une adresse générique : montorgueil.saint.denis@gmail.com a été créée et les habitants sont invités à les contacter.

Le Conseil de quartier a également prévu de rencontrer les associations qui œuvrent dans le secteur.

4. RETOUR SUR LES TERRASSES ET CIRCULATION

L'agressivité des VTC est encore pointée du doigt. Les bornes d'entrée dans le quartier sont à nouveau demandées. Bruno CHARPENTIER rappelle que la mairie d'arrondissement est pour l'installation des bornes. Une entrevue est prévue avec le cabinet d'ANNE HIDALGO et celui de Christophe NAJDOVSKI. Il est aussi rappelé que la mairie d'arrondissement peut donner un avis défavorable pour l'installation des terrasses mais au final la décision appartient à

l'Hôtel de Ville. Concernant les terrasses un résumé assez clair est fait : l'été les terrasses débordent et c'est bruyant, l'hiver les terrasses ne débordent pas et ce n'est pas bruyant.

Prochaine réunion : le 12.12.2017 à 19h30 au centre CERISE, 46 rue Montorgueil